

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CLP

swissporBoard Mastic flexible 2K (Comp. B)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

swissporBoard Mastic flexible 2K (composant en poudre B)

UFI: KW10-W0WA-M00T-E3T0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Comme composant B du badigeon d'étanchéité flexible swissporBoard Mastic flexible 2K.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

swisspor AG
Bahnhofstrasse 50
CH-6312 Steinhausen
Téléphone : +41 21 948 48 48
E-Mail/Internet : info@swisspor.com / www.swisspor.com

Interlocuteur : M. Olivier Fontaine
(Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures)
Téléphone : +41 21 948 48 58

Information d'urgence : Centre d'information toxicologique Zürich
Numéro d'urgence : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Le produit n'est pas soumis à une obligation de classification selon les critères du SGH.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Système général harmonisé (SGH)

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon les critères du SGH.

Étiquetage de certaines préparations (SGH) :

EUH208 : Peut provoquer une réaction allergique. Contient : MÉLANGE DE : 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1), 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE, 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

2.3. Dangers supplémentaires

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Aucun danger particulier connu si les prescriptions/indications de stockage et de manipulation sont respectées. Si le produit adhère à la peau par séchage, un effet irritant est possible.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Caractérisation chimique :

Dispersion aqueuse d'un polymère à base de : ester d'acide acrylique, styrène, copolymère

4. Premiers secours

Indications générales :

Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation :

Veiller à ce que de l'air frais soit disponible. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

Laver soigneusement à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 15 minutes en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

Indications pour le médecin :

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non appropriés pour des raisons de sécurité :

Aucun.

5.2 Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Aucun.

5.3 Indications complémentaires :

Éliminer les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions administratives. Le produit lui-même ne brûle pas ; adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

Équipement de protection spécial :

Aucun.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour les informations sur le contrôle de l'exposition/la protection individuelle et les conseils d'élimination, voir les sections 8 et 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines. Éliminer le produit absorbé conformément à la réglementation.

6.3 Méthodes de nettoyage/récupération :

Pour de petites quantités : Ramasser avec un matériau approprié absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées). Éliminer le matériau absorbé conformément à la réglementation.

Pour les grandes quantités : Pomper le produit.

7. Manipulation et stockage**7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre**

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées. En cas de stockage prolongé, de faibles quantités de monoxyde de carbone peuvent se former. A notre connaissance, la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) n'est pas dépassée dans le cadre d'une utilisation conforme.

Stocker à l'abri du gel.

Précautions en cas d'incendie et d'explosion : Aucune.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Tenir les récipients hermétiquement fermés. Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Aucun.

Autres indications sur les conditions de stockage : Aucun

Classe de stockage : Classe de stockage VCI 13 (solides non inflammables).

Recommandations : Aucune

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Aucune**
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle ou biologiques à surveiller.

Valeurs limites d'exposition : Aucune

Indications complémentaires : Aucune

8.2 Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Protection des mains :

Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques (EN 374), même en cas de contact direct prolongé (recommandé : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374) : par ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), etc.

Remarque supplémentaire : les données sont basées sur nos propres essais, sur des données bibliographiques et sur des informations fournies par les fabricants de gants ou sont dérivées par analogie de substances similaires. Il convient de noter que la durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection chimique peut, dans la pratique, être nettement plus courte que le temps de perméation déterminé par des tests, en raison des nombreux facteurs d'influence (p. ex. température).

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec protections latérales (lunettes à monture) (par ex. EN 166).

Mesures générales de protection et d'hygiène Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme :	liquide, dispersion
Couleur :	blanc
Odeur :	faible odeur
Seuil d'odeur :	Aucune donnée disponible.
Valeur du pH : (DIN ISO 976)	5,5 - 8,5
Données relatives à :	Eau Point de fusion : 0 °C
Données relatives à :	Eau
Point d'ébullition :	100 °C
Point d'éclair :	non applicable
Vitesse d'évaporation :	non applicable
Inflammabilité :	non inflammable
Limite inférieure d'explosivité :	non applicable
Limite supérieure d'explosivité :	non applicable
Informations sur :	Eau
Pression de vapeur :	23,4 hPa (20 °C) Données bibliographiques.
Densité : (ISO 2811-1)	1,03 - 1,06 g/cm ³ (20 °C)
Densité relative :	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur relative (air) :	non applicable.
Solubilité dans l'eau :	partiellement soluble (15 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) :	non applicable
Auto-inflammabilité :	Non auto-inflammable
Décomposition thermique :	Pas de décomposition en cas d'utilisation correcte.
Utilisation .	
Viscosité, dynamique : 10 - 100 mPa.s (23 °C, 250 1/s) (DIN EN ISO 3219)	
Danger d'explosion : non explosif	

10. Stabilité et réactivité

10.1. Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions/indications de stockage et de manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Éviter les températures extrêmes

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Matières incompatibles :

Aucune substance connue.

Autres informations :

Toutes les indications supposent une utilisation conforme à l'usage prévu.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Évaluation Toxicité aiguë :

Pratiquement pas toxique après une seule ingestion par voie orale. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivée de substances/produits de structure ou de composition similaire.

Données expérimentales/calculées :

DL50 rat (oral) : > 2.000 - 10.000 mg/kg

Effet irritant

Évaluation Effet irritant :

Un effet irritant est possible si le produit adhère à la peau par séchage.

N'est pas irritant pour les yeux. N'est pas irritant pour la peau. Le produit n'a pas été testé. L'affirmation a été dérivée de substances/produits de structure ou de composition similaire.

Données expérimentales/calculées :

Corrosion/irritation cutanée Lapin : Non irritant. (Directive OCDE 404)

Lésions/irritations oculaires graves Lapin : Non irritant. (Directive OCDE 405)

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Évaluation Sensibilisation :

N'est pas un sensibilisateur cutané lors des tests sur les animaux. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivée de substances/produits de structure ou de composition similaire.

Mutagénicité des cellules germinales

Évaluation de la mutagénicité :

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur des bactéries. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivée de substances/produits de structure ou de composition similaire.

Carcinogénicité

Évaluation de la cancérogénicité :

L'ensemble des informations évaluables n'indique pas d'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Évaluation de la toxicité pour la reproduction :

Ne devrait pas provoquer de toxicité pour la reproduction (en raison de la composition).

Toxicité pour le développement

Évaluation de la tératogénicité :

L'évaluation d'un éventuel effet néfaste sur le développement n'est pas possible sur la base des données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Évaluation STOT simple :

Sur la base des informations disponibles, il n'y a pas lieu de s'attendre à une toxicité spécifique pour un organe en cas d'exposition unique.

Toxicité par administration répétée et toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Évaluation Toxicité par administration répétée :

Aucun effet adverse n'a été observé dans les expériences sur les animaux après une exposition répétée par inhalation. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivée de substances/produits de structure ou de composition similaires.

Danger d'aspiration

non applicable

Autres indications sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque pas d'effets nocifs s'il est manipulé et utilisé correctement. Cette affirmation est dérivée de produits de composition similaire.

12. Informations environnementales

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons :

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Brachydanio rerio (directive OCDE 203, statique)

Invertébrés aquatiques :

EC50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Directive OCDE 202, partie 1, statique)

Plantes aquatiques :

EC50 (72 h) > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus (directive OCDE 201).

Concentration nominale.

Microorganismes/effet sur les boues activées :

EC20 (0,5 h) > 100 mg/l, boues activées, communal (DIN EN ISO 8192-OECD 209-88/302/CEE, T. C)

En cas d'introduction appropriée de faibles concentrations dans les stations d'épuration biologiques, il ne faut pas s'attendre à des perturbations de l'activité de dégradation des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Évaluation de la biodégradation et de l'élimination (H2O) :

Le produit peut être éliminé en grande partie de l'eau par des processus abiotiques, par exemple par adsorption sur des boues activées.

Indications sur l'élimination : > 70% de diminution du COD (OCDE 302B ; ISO 9888 ; 88/302/CEE, partie C)

Facilement éliminable de l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La partie polymère n'est pas biodisponible en raison de ses propriétés structurales. Une accumulation dans les organismes n'est pas à prévoir.

12.4 Mobilité dans le sol

Évaluation Transport entre les compartiments de l'environnement :

Volatilité : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 453/2010 : Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

12.6 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Produit, quantité résiduelle non utilisée :

Doit être acheminé vers une installation d'incinération appropriée, par exemple, en respectant les prescriptions locales des autorités.

10 13 11

Déchets provenant de la fabrication d'autres matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 13.

17 09 04

Déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.

14. Informations relatives au transport

Ne constitue pas une marchandise dangereuse au sens des réglementations de transport (IMDG, IATA, ADR/RID). Aucune classification des marchandises dangereuses n'est donc requise.

Numéro UN : Non applicable

Nom d'expédition des Nations Unies : Sans objet.

Classe de danger pour le transport : Non applicable

Groupe d'emballage : Non applicable

Dangers pour l'environnement : Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Sans objet.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Prescriptions relatives à la sécurité, à la protection de la santé et de l'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

Classe de danger pour l'eau (annexe 2 du VwVwS (Allemagne)) : (1) Faiblement polluant.

Si d'autres dispositions légales doivent être appliquées et ne sont pas déjà mentionnées ailleurs dans cette fiche de données de sécurité, elles se trouvent dans cette sous-section.

Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique non requise

16. Autres informations

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés des produits et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Remarques supplémentaires :

Cette fiche de données de sécurité CE est destinée à fournir les principales données physiques, de sécurité, toxicologiques et écologiques de ce produit ainsi que des recommandations pour une utilisation sûre, par exemple lors du stockage, de la manipulation et du transport. Il doit servir à la protection de l'homme et de l'environnement grâce à des informations appropriées. Ces informations s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit. Les lois et règlements existants, y compris ceux qui ne sont pas mentionnés dans cette fiche technique, doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.